

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Identificateur de produit | ECOCUT GD 7043 |
| Autres moyens d'identification | Aucune information disponible. |
| Usage recommandé: | Liquide Travaillant En métal |
| Restrictions d'emploi: | Utilisation industrielle seulement |

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société: FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.
 Adresse: 405 Dobbie Drive
 Cambridge, ON N1T 1S8
 Téléphone: 519-622-2040
 Télécopie: 519-622-2220
 Personne à contacter: Technical Services Department

Numéro d'appel d'urgence: 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Risque d'Aspiration Catégorie 1

Toxicité inconnue - Santé

| | |
|---------------------------------------------------------|---------|
| Toxicité aiguë, orale | 4.57 % |
| Toxicité aiguë, dérmale | 4.57 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs | 80.8 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard | 14.41 % |

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger:



| | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'Avertissement: | Danger |
| Mention de Danger: | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Conseils de Prudence | |
| Intervention: | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. |
| Stockage: | Garder sous clef. |
| Evacuation: | Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. |
| Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: | Aucun(e). |

3. Composition/informations sur les composants

Mélanges

| Identité Chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | Teneur en pourcentage (%)* |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|------------|----------------------------|
| distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités | | 64742-55-8 | 60 - 80% |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | huile minérale, | 64742-54-7 | 5 - 10% |
| huile minérale | huile minérale, | 64742-65-0 | 5 - 10% |
| huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant | | 64742-62-7 | 0.1 - 1% |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités | | 64742-46-7 | 0.1 - 1% |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

| | |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ingestion: | Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. |
| Inhalation: | Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

Dangers spécifiques dus au produit chimique: La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les utilisateurs finaux devraient respecter les meilleures pratiques de l'industrie lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit.

Les conseils peuvent être trouvés en utilisant la version actuelle de ASTM Standard E1497-05: Standard Practice for Selection and Safe Use of Water-Miscible and Straight Oil Metal Removal Fluids

Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Garder sous clef.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|----------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités - Brouillard | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009) |
| | STEL | 10 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009) |
| distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités | 8 HR ACL | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009) |
| | 15 MIN ACL | 10 mg/m3 | Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009) |

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités - Brouillard | TWA | 1 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013) |
| distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015) |
| distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités - Poussières et brouillards inhalables. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022) |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard | TWA | 1 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013) |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015) |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Poussières et brouillards inhalables. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022) |
| huile minérale - Brouillard | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009) |
| | STEL | 10 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009) |
| huile minérale | 8 HR ACL | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009) |
| | 15 MIN ACL | 10 mg/m3 | Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009) |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| huile minérale - Brouillard | TWA | 1 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013) |
| huile minérale - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015) |
| huile minérale - Poussières et brouillards inhalables. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022) |
| huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant - Brouillard | TWA | 1 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022) |
| huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020) |
| huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (01 2023) |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités - Brouillard | TWA | 1 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013) |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015) |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités | TWA | 400 ppm 1,590 mg/m3 | Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (11 2011) |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités - Poussières et brouillards inhalables. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022) |

Contrôles Techniques Appropriés

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Informations générales:** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
- Protection de la Peau**
- Protection des Mains:** Aucune information disponible.
- Autres:** Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
- Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| État: | liquide |
| Forme: | Aucune information disponible. |
| Couleur: | Jaune |
| Odeur: | Légère |
| Seuil de perception de l'odeur: | Aucune information disponible. |
| pH: | Aucune information disponible. |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune information disponible. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: | Aucune information disponible. |
| Point d'éclair: | 162 °C (Test Cleveland Open Cup) |
| Taux d'évaporation: | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Aucune information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%): | Aucune information disponible. |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%): | Aucune information disponible. |
| Limites d'explosivité - supérieure: | Aucune information disponible. |
| Limites d'explosivité - inférieure: | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur: | Aucune information disponible. |
| Densité de vapeur: | Aucune information disponible. |
| Densité: | Aucune information disponible. |
| Densité relative: | 0.865 |
| Solubilités | |
| Solubilité dans l'eau: | Insoluble |
| Solubilité (autre): | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partition (n-octanol/eau): | Aucune information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune information disponible. |
| Température de décomposition: | Aucune information disponible. |
| Viscosité: | 10.1 mm ² /s (40 °C) |

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non réactif pendant l'utilisation normale.

| | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stabilité chimique: | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses: | Aucun(e)(s) dans les conditions normales. |
| Conditions à éviter: | Éviter tout chauffage ou contamination. |
| Matières incompatibles: | Aucune information disponible. |
| Produits de décomposition dangereux: | La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation: | Nocif par inhalation. |
| Contact avec la Peau: | Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. |
| Contact oculaire: | Le contact oculaire est possible ; il doit être évité. |
| Ingestion: | Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Inhalation: | Aucune information disponible. |
| Contact avec la Peau: | Aucune information disponible. |
| Contact oculaire: | Aucune information disponible. |
| Ingestion: | Aucune information disponible. |

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion
Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Inhalation
Produit: Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau
Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination:

Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 05/27/2025

Date de Révision: 05/27/2025

Version n°: 1.2

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.